

AFFAIRES



# Acceptabilité compliquée



DOSSIER 2 de 3 articles

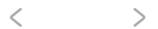


PHOTO ALAIN ROBERGE, ARCHIVES LA PRESSE

La crainte de perdre des terres agricoles motive l'opposition aux éoliennes à Sainte-Élizabeth-de-Warwick.

---

**L'obligation faite aux promoteurs de parcs éoliens de s'installer là où le réseau électrique a encore de la disponibilité pose un autre problème, celui de l'acceptabilité sociale. Des éoliennes plus grosses, situées à proximité du réseau de transport d'Hydro-Québec, et donc plus près des milieux habités et des zones agricoles, ne sont pas toujours les bienvenues.**

Publié hier à 5h00



**HÉLÈNE BARIL**  
LA PRESSE



Parlez-en à Boralex, qui avait ciblé un potentiel éolien de 400 mégawatts dans la région d'Arthabaska pour répondre au plus récent appel d'offres d'Hydro-Québec. L'entreprise a rencontré une opposition inattendue et soumis une proposition réduite de moitié, à 200 mégawatts. Hydro-Québec exige des promoteurs une preuve d'acceptabilité sociale de leur projet, sous la forme d'un vote certifié des conseils municipaux et des MRC concernées.

Deux des municipalités visées par le projet de Boralex, Warwick et Saint-Albert, ont dit non à l'implantation d'éoliennes, ce qui a réduit les ambitions du promoteur.

Dans les autres municipalités, ça a brassé pas mal à l'hôtel de ville. « Les discussions ont été houleuses », raconte Claire Rioux, mairesse de Sainte-Élizabeth-de-Warwick.

Comme ni le gouvernement ni Hydro-Québec ne veulent s'en mêler, il revient aux élus locaux, pour la plupart favorables aux éoliennes, de gérer la colère des opposants.

« C'était une minorité, précise-t-elle lors d'un entretien avec *La Presse*, et ils se sont exprimés. »

Un référendum a été organisé, et les citoyens se sont prononcés majoritairement contre le projet, à l'exception d'un des cinq secteurs de la municipalité qui a accepté que des

éoliennes y soient installées.

**Plus que l'aspect visuel, c'est la crainte de perdre des terres agricoles qui motive les opposants. L'Union des producteurs agricoles s'est d'ailleurs prononcée contre le projet de Boralex dans la région d'Arthabaska.**

Les débats ne font que commencer dans les campagnes du Québec. Hydro-Québec veut doubler la capacité de production éolienne d'ici 2030 et la quadrupler d'ici 2040.

« L'accès requis au réseau de transport d'électricité fait en sorte que plusieurs des prochains parcs éoliens seraient localisés en zone agricole », souligne le ministère de l'Agriculture du Québec dans le cadre de sa consultation sur l'avenir de l'agriculture québécoise.

Un parc éolien implanté en zone agricole entraîne une perte de superficie disponible pour l'agriculture attribuable aux éoliennes et aux chemins d'accès. Jusqu'à maintenant, la Commission de protection du territoire agricole du Québec a accepté 99 % des projets de parc éolien en terre agricole.

Pour les municipalités, comme pour la MRC d'Arthabaska qui sera actionnaire du projet s'il est retenu par Hydro-Québec, les avantages l'emportent sur les inconvénients.

Pour Sainte-Élizabeth-de-Warwick, où les taxes rapportent annuellement 600 000 \$, le parc éolien générerait des revenus annuels additionnels de 200 000 \$, selon la mairesse.